

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Club Des Amis Halte Scolaire inc.	Numéro de permis 2011772	Date d'inspection Le 17 décembre 2024	
Nom de l'établissement Club Des Amis 6		Numéro de téléphone (506) 547-0084	
Adresse 980 Vanier Boulevard Bathurst NB E2A 3N2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
36(3) L'aire de repos de la garderie éducative à temps plein ou en milieu familial est pourvue : b) d'un lit portatif ou d'un matelas de sieste convenant à la taille de l'enfant pour chaque enfant âgé d'au moins quinze mois et de moins de 5 ans qui fait la sieste.	36(3)(b)	20 déc. 2024	16 déc. 2024
Commentaires :			
Commentaires généraux			
Tous les enfants ont le matériel nécessaire pour faire la sieste ou pour une période de repos. Aucun ratio ne fut pris puisque le suivi a été fait par courriel.			

original signé par  
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 17 décembre 2024

Date

original signé par  
Marc-André Boudreau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 décembre 2024

Date